Info Agri'Vivier Juillet 2018

Bulletin de liaison entre le Syndicat des Eaux du Vivier et les Agriculteurs du Bassin

Édito

La mission première d'un syndicat d'eau est bel et bien de produire et distribuer l'eau potable. Cependant la règlementation impose des normes qualitatives sur l'eau brute prélevée dans le milieu, c'est-à-dire avant même son traitement pour potabilisation.

Pour respecter ces normes nous œuvrons depuis près de 10 ans à vos côtés au travers du programme Re-Sources. Le bilan que nous pouvons dresser à ce jour est largement positif. Depuis le début de l'année 2018, aucune molécule chimique n'a dépassé les seuils réglementaires (0.1 µg/l /molécule et 0.5 µg/L pour la somme des molécules), et, pour les nitrates les moyennes mensuelles oscillent entre 40 et 50 mg/l.

Cependant, il est impératif d'inscrire les efforts consentis dans la durée, et de poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi au cours de l'automne, avec les partenaires agricoles du territoire, deux temps forts vont être organisés : la semaine des filières et les rendez-vous des couverts végétaux.

Conscient que toute réflexion stratégique d'entreprise repose sur le pilier financier, les approches qui vous seront proposées tant sur la question des filières et des cultures de diversification que sur la thématique des couverts hivernaux s'attacheront à vérifier la faisabilité technique, la pertinence environnementale mais aussi l'équilibre économique.
Nous espérons vivement que ces moments d'échanges et de partage vous apporterons une plus-value. Si tel n'était pas le cas je vous invite à nous faire part de vos remarques et suggestions.
L'équipe technique se tient à votre disposition.



Elmano MARTINS
Président du SEV

Reliquats Azotés

Chaque année le Syndicat des Eaux du Vivier organise une campagne de reliquats azotés « entrée hiver », avant la période de drainage, et « sortie hiver », avant la reprise de végétation.

Si vous souhaitez que des mesures de reliquats soient réalisées sur votre exploitation, veuillez adresser votre demande par mail (cedric.billy@eaux-du-vivier.fr) ou téléphone (06.68.60.22.78) avant le 15 septembre.

3 analyses maximum par exploitation

Agenda

Mercredi 12 septembre 2018 - 10h

Journée technique «Filières» / Sèvre et Belle - Océalia
Programme : Soja / Lin (conventionnel) et Filière AB

Rdv : Exploitation du GAEC du Petit Chauveux
128 route Chateau Menu - NIORT

Rencontre organisée dans le cadre de la semaine des filières «Agriculture et qualité de l'eau des filières en mouvement»
Une semaine pour en appprendre plus!
du 10 au 14 septembre :(sud 79 et nord 17)

Début Novembre 2018 - 9h30

Journée technique «RDV des couverts» - Sèvre et Belle
Programme : Semis céréales sous-couvert, Plantes compagnes colza, Semis de couvert sous cultures

Rdv : Exploitation de l'EARL La Tour
Tauché- SAINTE BLANDINE

Rencontre organisée dans le cadre des rendez-vous des couverts végétaux (20 rencontres sur le département)
automne- hiver 2018-2019 (Bassins de captages 79)

Retrouvez l'ensemble des programmes complets et détaillés sur la page FaceBook Re-Sources en Deux-Sèvres @re.sources79

Vendredi 5 octobre 2018 -10h

Commission agricole Vivier
Temps d'échanges rassemblant l'ensemble des partenaires agricoles (agriculteurs et OPA) pour construire les actions de bassin de l'année suivante. **Ouvert à tous**

Rdv - Site technique du SEV **-** Salle de la Forge

Etude « cultures de diversification économes en intrants »

L'étude visant à élaborer un référentiel technico-économique local des cultures de diversification économes en intrants est en phase de finalisation. Construit en collaboration avec quelques agriculteurs du bassin ainsi que les opérateurs agricoles locaux (coopératives, négoces, chambre d'agriculture…), ce référentiel détaille les modalités technico-économiques de 7 cultures diversifiantes et économiquement pertinentes. Dans les prochaines semaines, l'ensemble de l'étude sera transmise par courrier à chaque agriculteur du bassin du Vivier. La semaine des filières du 10 au 14 septembre offrira également de nombreux rendez-vous pour échanger sur ces sujets.



Groupe méteil



Depuis fin 2017, plusieurs rencontres co-organisées par le SEV et le SIEPDEP ont réuni des éleveurs du bassin autour de thématique « méteil ».
Au travers de cette culture les éleveurs voient sécurisation fourragère et autonomie protéique.

Cet hiver, les rencontres se poursuivront autour d'une plateforme expérimentale de méteils. Cette plateforme sera l'occasion d'évaluer différentes modalités de conduite des méteils (composition graminées/légumineuses, niveaux d'intrants)

Biodiversité, les abeilles au service de l'agriculture

Les abeilles sont un maillon essentiel de la biodiversité : elles assurent la pollinisation – le transport de grains de pollen permettant de féconder les plantes - de très nombreuses cultures et arbres fruitiers. 80% des cultures (essentiellement fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses) sont dépendantes des insectes pollinisateurs.

Localement, sur la commune de Fressines, au cœur du bassin d'alimentation de captage du Vivier, Gérald GREGOIRE vient de reprendre l'activité familiale d'apiculture. Spécialiste de l'abeille noire, une espèce locale, il favorise la biodiversité locale sans transhumance (pas de déplacements dans d'autres départements).

Pour ce faire, l'apiculteur est à la recherche d'emplacements dans un rayon de 15 km aux alentours de Fressines, idéalement à proximité de haies, jachères, couverts mellifères, châtaigniers (proximité des autres ruchers à éviter)

Contact : Gérald GREGOIRE / 06 32 93 18 12
www.facebook.com/apig79370/

> « Selon une expérimentation en « plein champs » menée en 2013 sur la zone Atelier Plaine et Val de Sèvre, les équipes du CNRS de Chizé démontrent que les insectes pollinisateurs (lorsqu'ils sont abondants et diversifiés) peuvent améliorer les rendements du colza et du tournesol de l'ordre de 20% en fonction des années (des filets sont placés sur les fleurs dans les parcelles témoins pour exclure les insectes pollinisateurs). »


Gérald GREGOIRE

Désherbage mécanique

Depuis Mars, quatre CUMA du territoire (L'Essor, L'Epron, les trois Vallées, et le Lambon) ont intégré dans leur parc, le temps d'une année, deux herses étrilles et une houe rotative. Mises à disposition à titre gracieux par le SEV dans le cadre du programme Re-Sources, cette modalité de prêt permet aux adhérents de s'initier à l'utilisation de ces outils et à la CUMA d'évaluer la demande de ses adhérents.
Au cours du printemps 4 démonstrations ont été organisées en pratenariat avec le constructeur et la FDCUMA.
D'autres rendez-vous seront proposés à l'automne sur céréales.



En 2019, l'opération vise à être renouvelée. Une réunion sera proposée aux différentes CUMA pour dresser un bilan et définir le programme pour l'année suivante. D'autres matériels, en fonction des besoins des agriculteurs, pourraient être envisagés (ex: rouleau destructeur de couvert, semoir de semis direct..)

Filière agriculture Biologique

En avril dernier, trois coopératives du territoire : Sevre et Belle, Océalia, et Cap Faye, ont engagé une collaboration dans la production biologique. Il s'agit de mutualiser les initiatives et d'organiser la filière avec une structure commune : SOLEO Développement.
Des techniciens spécifiquement formés pourront désormais proposer des accompagnements spécifiques aux agriculteurs souhaitant s'engager dans cette filière.

Le contrat partenaire

Cette dynamique repose sur un « contrat partenaire » centré sur le projet de production biologique des adhérents. Il prévoit un suivi technique et économique des projets de conversion, avec des groupes d'échanges sur l'amélioration des performances. D'une durée de 3 ou 5 ans, le contrat permet une visibilité à moyen terme pour le producteur lors de sa conversion avec une sécurisation pluriannuelle de ses revenus grâce à un prix d'acompte contractualisé.

Et avant la conversion

Dans le cadre du programme Re-Sources, chaque exploitant du bassin du Vivier peut mobiliser des outils d'aide à la réflexion en vue d'une conversion bio. Il s'agit du diagnostic de conversion à l'agriculture biologique et de la simulation technico économique. Réalisés par les techniciens de la FRAB Nouvelle Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique), ces temps d'échanges techniques personnalisés permettent de faire le point sur les modalités réglementaires, techniques, et économiques d'une conversion et d'ainsi d'en vérifier la faisabilité.
Financés intégralement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du Contrat de Territoire, ces diagnostics sont gratuits pour les exploitants.
Nombreux sont ceux qui semblent vouloir réaliser ces diagnostics, aussi nous vous invitons à anticiper au maximum votre demande.

Utiliser les outils de l'aménagement foncier

Porté par le Conseil Départemental, l'aménagement foncier est un outil de réorganisation du parcellaire que le SEV a mobilisé afin de préserver la qualité de l'eau. Pour exemple, il s'agit de maintenir les prairies existantes et de favoriser les cultrures les moins impactantes aux abords des zones sensibles (en bordures du lambon et des captages).

- L'ensemble des communes concernées par cet aménagement foncier vont délibérer favorablement pour la poursuite de l'étude
- Commune Concernées :
 Secteur 1 : Niort, Echiré, Siecq, Saint-Gelais, Chauray
 Secteur 2: Mougon-Thorigné, Aigonnay, Fressines, Vouillé
- Après les réunions publiques d'avril dernier, des entretiens individuels ont été menés auprès de l'ensemble des exploitants concernés. L'analyse des différents entretiens permettra de dire si les projets d'aménagement foncier sont pertinents (avec éventuellement un ajustement des contours du périmètre) et si les acteurs concernés sont favorables. Dans le cas contraire aucune suite ne serait donnée à ces projets.

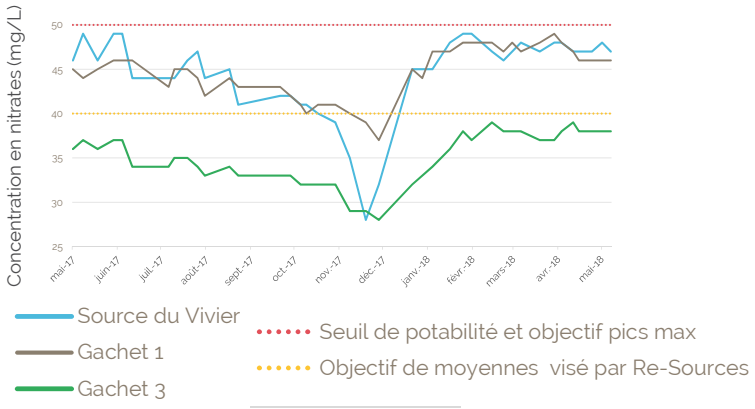
Deux réunions de restitution sont programmées le 17 septembre 2018 :
Secteur 1 - 9h30 (site technique du SEV), Secteur 2 - 14h30 (salle des fêtes de Mougon)

Qualité de l'eau brute

Paramètre nitrates

Sur une période de mai 2017 à mai 2018 aucune concentration supérieure à 50 mg/L n'a été observée.
La diminution des concentrations à l'automne dernier est en corrélation directe avec les niveaux piézométriques des nappes qui avaient alors atteints des seuils critiques.
L'arrivée des pluies à la mi-décembre a de nouveau généré un lessivage des sols et par conséquent a fait remonté les concentrations vers des valeurs plus communes.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes de la source du Vivier et des Gachets I et III (2017-2018)



Paramètre pesticides

Zoom sur...
l'atrazine et ses métabolites

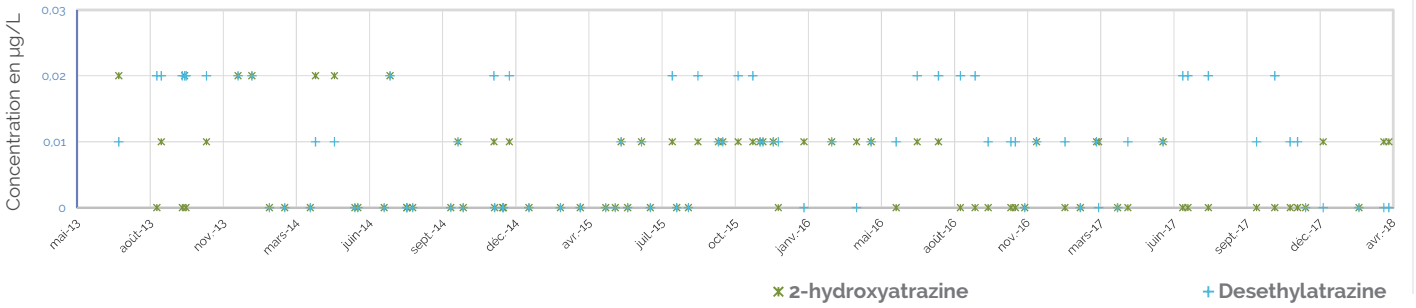
L'Atrazine est l'exemple même d'une molécule dont la rémanence pose un réel problème environnemental et de santé publique. Comme dans la quasi-totalité des masses d'eau française, la présence de ses métabolites est retrouvée

L'Atrazine est un herbicide qui a été largement utilisé en France à partir de 1960, principalement pour le désherbage du maïs. Son utilisation a été limitée en 1997 puis totalement interdite en septembre 2003 du fait de sa présence généralisée dans les masses d'eau.

Une fois épandue, l'atrazine entame des processus de dégradation plus ou moins long sous l'action du soleil, de l'eau et/ou des micro-organismes. Ces processus produisent essentiellement du déséthylatrazine (DEA), mais aussi du Déisopropylatrazine (DIA), du Déséthyldéisopropylatrazine (DEDIA) et de l'Hydroxyatrazine (HA).

L'atrazine et ses métabolites, tous très solubles et mobiles, peuvent être temporairement retenus par adsorption dans les sols et la matière organique. Mais ils finissent tôt ou tard par rejoindre les cours d'eau et les nappes souterraines. Ainsi, les teneurs de ces molécules dans l'eau peuvent augmenter pendant encore plusieurs années après l'arrêt des apports en surface et ceci d'autant plus qu'il n'y a que peu de biodégradation, dans les eaux souterraines. Ainsi, on estime que l'atrazine est capable d'y persister pendant plusieurs décennies et qu'il en est de même pour le DEA.

Evolution de deux métabolites de l'atrazine à la source du Vivier de 2013 à 2018 (eau brute)



Des métabolites parfois plus toxiques que la molécule mère

Selon le rapport de 2003 de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques portant sur la qualité de l'eau et de l'assainissement en France (annexe 47), la Déséthylatrazine serait considérée comme plus toxique que l'atrazine.

Ce phénomène s'observe très clairement sur la masse d'eau du Vivier où on relève très régulièrement des traces de métabolites d'atrazine (49 détections de Déséthylatrazine et 38 détections de 2-hydroxyatrazine sur 89 prélèvements réalisés au cours des cinq dernières années).

Contact

Cédric BILLY
Animateur Agricole
05 49 78 78 58 • 06 68 60 22 78
cedric.billy@eaux-du-vivier.fr

Partenaires financiers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
agence de l'eau Loire-Bretagne
DEUX-SÈVRES LE DÉPARTEMENT
RÉGION Nouvelle-Aquitaine